

# Echo

18<sup>e</sup> Année. — N<sup>o</sup> 202. — Mars 1920

Journal mensuel.

## Ligue Patriotique



# des Françaises

Lauréat de l'Académie Française

ECHO	Un An	3 fr.
ECHO et PETIT ECHO (Echo collectif)	Un An	4 fr.
ECHO, Supplément des JEUNES et PETIT ECHO	Un An	5 fr.
Supplément des JEUNES	Un An 1 fr. — Par 10 exemplaires	Un An 0 fr. 60 l'exemplaire.

Secrétariat-Central ouvert tous les jours de 9 à 11 h. 1/2 et de 2 à 6 h., 368, rue Saint-Honoré, PARIS (1<sup>er</sup>). — Téléph. : Central 12-00

## Ligueuses ! Souscrivez toutes à l'Emprunt

### PÈLERINAGE A ROME

Les Ligueuses qui désirent aller assister à la canonisation de leur glorieuse Patronne Jeanne d'Arc, sont priées de s'inscrire au Secrétariat-Central, 368, rue Saint-Honoré, Paris.

Les conditions du voyage leur seront communiquées aussitôt qu'elles auront pu être établies.

### AVIS

ADHERER signifie ACQUIESCER ENTIEREMENT au programme et aux statuts de l'association dont on fait partie. Aujourd'hui ce n'est pas aux ligueuses, mais aux Comités que nous rappelons cette définition, car elle est importante pour la vie même de la Ligue.

Donc statutairement :

Toute adhérente doit recevoir SA CARTE, son *Petit Echo* et doit verser une cotisation qui peut être de 25 fr. et plus, mais qui ne peut être inférieure à 1 fr.

Or, comment un Comité pourrait-il se tirer d'affaire sans ce minimum de cotisation, puisqu'il doit rembourser au S. C. la redevance de 0 fr. 20 au moins et l'abonnement individuel de chaque ligueuse. Il importe donc d'être ferme et de réclamer à chaque adhérente une cotisation selon ses moyens, mais une cotisation qui ne soit pas inférieure à 1 fr.

Nous demandons instamment à nos correspondantes :

1° De rappeler leur adresse dans chacune de leurs lettres ;

2° D'écrire sur une feuille séparée ce qui concerne chaque service du Secrétariat en mettant en gros caractères, en haut de la page, l'objet de la demande, tel que : Service de l'Echo, de la Presse, des Conférences, des Envois, de la Caisse ;

3° De joindre à chaque lettre un timbre pour la réponse.

### ACHATS AU PRIX DE GROS

Dans le but de favoriser l'Industrie Française et en même temps de faire baisser le prix de la vie, la Ligue Patriotique des Françaises s'est assurée le concours d'une organisation française susceptible de donner satisfaction sur ces deux points.

Les ligueuses qui désireront en profiter voudront bien s'adresser à la maison Belin, 12, rue du Quatre-Septembre, munies de leur carte d'adhérente, ou lui écrire pour demander la notice explicative L. P. F.

Grâce à l'organisation des services de la Maison BELIN, nos adhérentes pourront choisir en fabrique les objets qu'elles désirent dans tout ce qui concerne l'ameublement, les articles de ménage, la bijouterie, etc...

Elles bénéficieront des prix les plus réduits qui ne sont consentis par les fabricants qu'aux maisons de gros.

### LAYETTES

Les layettes confectionnées par nos « Jeunes » ont un grand succès, mais il arrive à des ligueuses qui n'ont pas lu l'article s'y rapportant dans le *Petit Echo* de juin 1919, et qui sont par conséquent insuffisamment renseignées, de nous mettre dans la nécessité de répondre à leur demande par un refus.

Pour leur éviter une démarche inutile et, à nous un gros regret, rappelons les conditions requises pour l'obtention d'une layette :

- 1° Etre ligueuse depuis 2 ans au moins ;
- 2° Avoir déjà cinq enfants ;
- 3° Présenter la demande au Secrétariat central par l'intermédiaire de la Présidente locale ;
- 4° Joindre à toute demande la carte d'adhérente de l'année précédente (en 1920 celle de 1919).

Il faut de l'ordre en toutes choses. Il ne sera donc pas donné suite aux demandes qui ne rempliraient pas ces conditions, si peu dures, mais rigoureusement exigées.

Prière d'adresser les demandes plusieurs mois à l'avance et de dire pour quelle époque le bébé est attendu.

### CAUSERIES AUX DIZAINIÈRES

1<sup>er</sup> SUJET

## La Nécessité de l'Économie

(Georges BLONDEL)

La guerre qui vient de se terminer d'une façon si glorieuse pour nous, n'est pas seulement au point de vue politique et militaire, le plus grand conflit qu'ait jamais vu l'humanité, on peut dire aussi qu'elle a bouleversé l'activité économique du monde.

Tous ceux qui étudiaient les questions industrielles et commerciales étaient unanimes à déclarer que les progrès du machinisme, combinés avec un désir, chaque jour plus marqué, de tirer parti de toutes les ressources qui se trouvaient à la disposition des hommes, avaient eu pour conséquence une énorme surproduction. Les statisticiens constataient par exemple que, pour certaines catégories de choses, la production avait, depuis un siècle, presque centuplé. Aussi se plaignait-on volontiers, malgré l'accroissement considérable des besoins, de l'insuffisance de la consommation. Certaines industries versaient sur les marchés de prodigieuses quantités d'objets manufacturés. Beaucoup de commerçants avaient accumulé dans leurs magasins quantité de choses qu'il fallait vendre quelquefois pour s'en débarrasser au-dessous de leur valeur. Le développement des moyens de transport avait, de son côté, puissamment contribué au développement des stocks.

La guerre nous a mis en présence d'un phénomène bien différent. Il y a aujourd'hui insuffisance de production, en même temps qu'il y a augmentation considérable de la consommation.

Considérons, en effet, que plus de 100 millions d'êtres humains ont été, par suite de la guerre, mobilisés ou affectés, sous des formes diverses, à des productions qui ont concouru à des œuvres de destruction et de mort. La perturbation qui s'est produite dans la vie économique à la suite de ce changement d'occupations de tant de personnes, a eu des conséquences d'autant plus graves que la consommation a prodigieusement augmenté. La plupart des combattants, ainsi qu'un grand nombre d'ouvriers ont été mœurs nourris qu'ils ne l'étaient en temps de paix ; ils ont consommé plus de linge, plus de vêtements, plus de chaus-

fol. P. 1/197

sures. Les équilibres antérieurs ont été rompus.

Il faut absolument les rétablir. Que doit-on faire pour cela?

Une chose d'abord est certaine. Il faut de toute nécessité accroître notre production. Dans certains pays ce sera facile. Mais la tâche est pour nous particulièrement ardue. Nous avons été, en effet, plus éprouvés par la guerre que tous les autres peuples. 1.500.000 hommes, la plupart dans la force de l'âge, manquent à l'appel, et au chiffre des tués il faut ajouter des milliers et des milliers de disparus, de mutilés et de malades dont la capacité de travail est fortement diminuée.

Nous constatons d'autre part que ce sont les régions les plus importantes de la France au point de vue industriel, qui ont été dévastées. Une partie des forces productrices dont nous pourrions disposer, devra être affectée à la remise en état de nos départements envahis. Et combien faudra-t-il d'années pour que la vie normale puisse se rétablir?

Lorsqu'on envisage dans leur ensemble les problèmes que nous avons à résoudre, on arrive à cette conclusion qu'un devoir impérieux s'impose à tous les bons Français. Il faut faire des économies!

Faire des économies, cela nous paraît en ce moment d'autant plus pénible que nous sommes instinctivement portés à nous dédommager des privations bien légères cependant, que nous nous sommes quelque temps imposées. On se plaint sans doute de l'élévation des prix. Et on ne veut pourtant se priver ni de toilettes élégantes, ni d'une nourriture abondante et recherchée. Les Français, ont, au cours de la guerre, avec un courage auquel l'univers entier a rendu hommage, accepté beaucoup de sacrifices et il faut reconnaître aujourd'hui que l'esprit de sacrifice n'est pas à tous égards ce qu'il devrait être. On sait que le ravitaillement est meilleur, mais on se laisse aller à de singulières illusions! Acheter indéfiniment à l'étranger, quel danger pour l'avenir! La baisse du change s'est déjà accentuée depuis le mois de novembre dernier, dans une mesure qui devrait nous faire réfléchir. Il faut cependant nous dire que notre change ne s'améliorera sérieusement que le jour où le mouvement de nos exportations pourra s'accroître. Or, le meilleur moyen d'arriver à ce résultat est de restreindre nos consommations. Pour reconstituer nos stocks (de denrées alimentaires, de matières premières, de produits manufacturés) qui sont presque épuisés, il faut nous imposer quelques privations. Nous produisons 85 millions de quintaux de blé avant la guerre, notre production est tombée au-dessous de 40; ce n'est pas la moitié de ce qui nous est indispensable. Nous cherchons à faire baisser le prix de la viande, mais nous sommes obligés pour cela d'en acheter beaucoup à l'étranger, car il faut reconstituer notre cheptel. Si nous ne voulons pas faire d'économies, nous devons continuer à acheter au dehors, à rester par conséquent débiteurs de l'étranger. On parle en ce moment de la question du sucre. Notre production sucrière était, avant la guerre, de 800.000 tonnes. Elle est tombée peu à peu à 150.000! Comme nous agirions sagement en restreignant notre consommation de crèmes, de gâteaux, de pâtisseries et de bonbons!

Ne devrions-nous pas restreindre aussi notre consommation de tissus et de cuirs en pensant que la plus grande partie doit être achetée au dehors? La préoccupation de toilette qui paraît hanter l'esprit de tant de Françaises, est inconciliable avec le véritable patriotisme.

Il faut aussi nous efforcer d'économiser certaines choses que la France ne produit pas, comme le pétrole et l'essence, et celle aussi qu'elle ne produit pas en quantité suffisante, comme le charbon.

L'éducation du consommateur français laisse beaucoup à désirer, et le consommateur c'est tout le monde. Le Français ne réfléchit vraiment pas assez. Il devrait se pénétrer de cette idée que pour une période qui sera sans doute très longue, plus longue en tout cas qu'il ne se l'imagine, la France va être en mauvaise posture vis-à-vis des autres peuples. Le Français n'est pas assez convaincu de la nécessité de l'épargne. Il ne sent pas assez qu'une moindre demande de marchandises amène nécessairement une diminution des prix. C'est par l'épargne que nous faciliterons la remise en valeur de ces régions dévastées vers lesquelles se portent nos regards. C'est par l'épargne que nous aiderons ceux qui travaillent si courageusement à l'adaptation de notre industrie à des productions nouvelles, c'est par l'épargne que nous permettrons cette reconstitution si nécessaire de tant d'outillages qui ont été détruits.

Il ne s'agit pas au surplus de demander des économies qui rendraient la vie insupportable. Nous ne demandons pas quelle était la situation matérielle dans laquelle se trouvaient nos pères et nos grands-pères. Les statistiques prouvent que la consommation de la France a plus que doublé depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. En réduisant de moitié notre consommation actuelle, nous serions encore mieux partagés que ne l'étaient les Français du temps de Louis-Philippe. Nos pères et nos grands-pères ont cependant vécu, ils avaient même la prétention de vivre largement quand ils comparaient leur existence à celle de leurs aïeux.

L'expérience — et on a fait beaucoup d'expériences pendant la guerre — prouve que les besoins des hommes sont très élastiques. Ce n'est pas par des contraintes et des taxations, qui ont beaucoup d'inconvénients, que les besoins peuvent être modifiés. C'est à la conscience de chacun qu'il convient de faire appel. Notre pays qui a tant de ressort, arriverait promptement à de merveilleux résultats si les Français prenaient pour mesure de leur consommation, non pas les ressources dont ils peuvent disposer, mais les besoins véritables auxquels il faut donner satisfaction. Les erreurs que nous commettons tiennent surtout à notre ignorance des lois économiques. Combien y a-t-il de Français par exemple qui savent que la consommation quotidienne de deux morceaux de sucre, dont on pourrait se passer, représente au moins 170.000 tonnes importées d'Amérique. C'est une quantité qui, au prix actuel, nécessite un paiement de plus de 200 millions de francs fait à l'étranger. Combien y a-t-il de Français qui se demandent en achetant quantité de choses dont ils pourraient se passer, si ces choses ne viennent pas de l'étranger, et si, par conséquent, l'acquisition qu'ils font ne va pas contribuer à augmenter notre dette? Combien y en a-t-il qui comprennent que l'élévation des prix dont ils se plaignent est dans une large mesure le résultat du manque d'économie, de l'exagération dans la consommation. Notre pays ne souffre pas seulement de son ignorance en matière économique. Il souffre aussi d'une insuffisance de volonté. Il faut, pour que la France retire des sacrifices qu'elle a faits et de la victoire qu'elle a remportée tout le profit désirable, qu'elle ne succombe pas sous le poids des charges créées par la guerre. Il faut que ses vieilles traditions d'économie et d'épargne se réveillent. Ces bonnes traditions, vivifiées par un esprit nouveau, nous aideront vite à reprendre la situation à laquelle nos grandes qualités nationales nous permettent de prétendre.

(Tract de l'Union Française.)

2<sup>e</sup> SUJET

## Les Traitements du Clergé et la vie chère

Le coût de la vie a triplé et quadruplé. D'après une statistique officielle, l'augmentation des prix est pour la France de 368 o/o. A cette hausse des matières de consommation a correspondu inévitablement une augmentation vertigineuse des salaires.

« De là la nécessité d'augmenter les traitements, d'accorder des indemnités de vie chère. En voici un exemple qui concerne le personnel féminin de l'enseignement primaire. « Les appointements fixes sont restés ce qu'ils étaient, le prix de la vie oblige à doubler, indemnité pour cherté de vie à raison de 3 francs par jour depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1917 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1918 — avec indemnité de 12 fr. 50 par mois pour charge de famille, pour tout enfant au-dessous de seize ans. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1918, l'indemnité pour cherté de vie a été portée à 5 francs par jour, soit 150 francs par mois.

« L'indemnité pour charge de famille a été augmentée de 15 francs par mois et par enfant, de sorte que l'institutrice qui recevait 25 francs par mois pour deux enfants, reçoit aujourd'hui 55 francs.

Peu de temps avant de se séparer, le Parlement précédent a voté une loi qui fixe ainsi le traitement des instituteurs et institutrices : Stagiaires, 3.600 fr. — 6<sup>e</sup> classe, 4.000 francs. — 5<sup>e</sup> classe, 4.500 francs. — 4<sup>e</sup> classe, 5.000 fr. — 3<sup>e</sup> classe, 5.500 francs. — 2<sup>e</sup> classe, 6.000 fr. — 1<sup>re</sup> classe, 6.500 francs. — Classe exceptionnelle, 7.000 francs. — La réforme votée par la Chambre des Députés et le Sénat coûtera 418 millions par an.

Au cours des discussions sur ce sujet, il a été constaté que les augmentations de traitements de ces derniers mois grevaient, à elles seules, le budget de la France de quinze cents millions.

Il n'y a qu'un traitement qui se maintienne dans une immobilité que rien n'a pu ébranler : c'est le traitement des prêtres.

En 1802, le Concordat fixe à 900 francs le traitement des curés. Plus de cent ans après, en 1914, alors que, dans l'intervalle, le traitement des fonctionnaires civils a triplé, seul le traitement des curés reste immuable. De 1914 à 1919, le prix de la vie oblige à doubler, à tripler encore le traitement des fonctionnaires civils. Seul le traitement des curés reste intangible; en 1919 comme en 1802, le curé continue à toucher un traitement de 900 francs. Un instituteur stagiaire qui débutera à dix-huit ans, après avoir passé trois ans à l'École normale, touchera 3.600 francs, alors qu'à 25 ans, après quatorze ans d'études dans les séminaires, le nouveau prêtre touchera un traitement de 600 francs auquel s'ajoutera l'honoraire de sa messe quotidienne. Un instituteur de 1<sup>re</sup> classe aura un traitement de 6.500 fr. Un vieux curé, après trente ans, quarante ans de service, continuera à toucher 900 francs.

Après vingt-cinq ans de service, l'instituteur se retirera avec une belle retraite. Le prêtre n'a pas de retraite, il doit travailler toute sa vie.

Et le casuel? dira-t-on. Le casuel, tout le monde le sait, est nul ou insignifiant dans les campagnes. A la ville, le casuel est de beaucoup insuffisant à couvrir les dépenses nécessitées par les œuvres et les aumônes faites aux pauvres. Avant la guerre, dans quelques contrées, les dons en nature soulageaient quelque peu le budget des curés. Depuis, ces humbles présents ont pris un autre chemin et se transforment en revenus domestiques.

Avec un traitement de 900 francs et ses honoraires de messes, un curé doit se vêtir, manger, payer et nourrir sa vieille bonne, payer son loyer, les impositions, les frais de déplacement, donner aux pauvres, faire honneur à sa situation, à sa dignité.

Nous le demandons à tout homme de bonne foi : par ces temps de vie chère, un curé peut-il, avec son maigre traitement, faire face à toutes ces obligations ? Ne devine-t-on pas dès lors à quelles privations, à quels sacrifices secrets il se condamne pour sauver au moins les apparences !

En Suisse, les curés ont un traitement qui va de 3.200 francs à 4.200 francs. En Alsace et en Lorraine, les curés ont un traitement de 2.625 francs. En Amérique, un vicaire de ville reçoit 5.000 francs. En Angleterre, en Italie, le clergé est largement payé. Le clergé français est le plus mal rémunéré du monde entier. A cette heure, il ne peut plus vivre.

Aux fidèles de conclure quel est leur devoir.

Mgr GLEURE.

En Belgique, Mgr Keesen a déposé au Sénat une proposition de loi portant augmentation des traitements ecclésiastiques.

L'article premier fixe ainsi les nouveaux traitements :

Clergé inférieur : chapelains et vicaires, 1.800 francs; desservants, 2.400 francs; curés primaires de seconde classe, 2.600; curés primaires de première classe, 2.800.

Clergé supérieur : chanoines, 3.000 francs; vicaires généraux d'archevêché, 5.500; vicaires généraux d'évêché, 5.000; secrétaires d'archevêché, 2.500; secrétaire d'évêché, 2.000; archevêque, 23.000; évêque, 18.000.

L'article 2 dit que les prêtres pensionnés qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ont joui du logement gratuit, toucheront de ce chef une indemnité de 400 francs.

(xx<sup>e</sup> siècle, 20 sept.)

En Italie, le gouvernement Nitti a déposé un projet de loi portant le traitement des curés de 1.000 francs à 1.500 francs, et les allocations pour dépenses du culte de 150 francs à 225 francs. Des subsides sont envisagés en faveur des vicaires. Le texte officiel salue « le clergé, qui s'est acquis tant de mérites pendant la guerre ».

La suppression du Budget des Cultes fait à toutes les familles catholiques une obligation de conscience de subvenir aux besoins du Culte;

Par conséquent :

1° De donner au Denier du Culte, et 2° selon leurs moyens.

Aux familles chrétiennes de tirer la conclusion que comporte pour elle ce double devoir de conscience.

## LES ENNEMIS DE LA FAMILLE

Que ne pouvons-nous faire partager à toutes les Ligueuses l'enseignement lumineux et substantiel qui nous est donné cet hiver, au Secrétariat Central, par des orateurs d'une science et d'un talent indiscutables !

Des six conférences dénonçant « Les Ennemis de la Famille », deux déjà ont eu lieu : l'une sur « l'Individualisme » dont M. Jordan, professeur à la Sorbonne, a montré les plus dangereuses manifestations, d'abord dans le divorce, puis dans le féminisme outré, celui qui ne se contente pas de réclamer pour la femme le libre exercice de ses droits légitimes, mais qui l'entraîne à oublier ses devoirs en l'engageant dans une voie qui n'est pas la sienne.

De la seconde conférence, très documentée, donnée par le R. P. Dudon sur cet ennemi de la famille, qu'on appelle « l'Etatisme à l'école »

nous sommes heureuses de donner un résumé.

1. — L'Etatisme est par définition un système de politique qui exagère le rôle et les droits de l'Etat.

a) Pour nous mettre en garde contre un pareil système, il suffirait de remarquer que ses partisans les plus déterminés sont les socialistes. Toute l'histoire du socialisme français, depuis Babeuf jusqu'à Longuet, le parent du fondateur allemand du marxisme, est l'histoire des plus folles utopies, des plus violentes haines, du plus néfaste matérialisme. De tels patrons doivent servir une mauvaise cause.

b) D'ailleurs, l'Etat est un mauvais patron, gaspilleur et peu productif.

c) Enfin, l'ingérence excessive de l'Etat, qui est l'Etatisme en action, dégénère en une tyrannie d'autant plus intolérable qu'elle érige la tyrannie en principe et la légitime par la proclamation de l'omnipotence de l'Etat : omnipotence assimilée à la toute-puissance divine elle-même par les vrais tyrans, les païens, qui n'ont pas hésité à se déifier ; et même par les tyrans modernes, qui ont pris à leur compte la formule de Rousseau : « Le peuple n'a pas besoin de raison pour justifier ses actes. »

Fatalement, une autorité, ainsi comprise, est ennemie de la famille, parce que de tous les cadres de résistance que la tyrannie peut rencontrer, la famille est le premier, le plus inévitable, celui qui a les plus fortes raisons de ne point se laisser briser.

2. — L'Etatisme dominant l'école est bien plus encore l'ennemi de la famille, parce qu'il consiste dans une mainmise absolue sur l'enfant, au nom d'un droit premier et indiscutable.

a) Le mot de Danton est fameux. La Chalotais l'avait dit avant lui, et Platon avant La Chalotais. Et depuis Danton, il n'est guère de ministre de l'instruction publique qui n'ait mis en avant ce prétendu droit de l'Etat. C'est l'argument des défenseurs de l'école laïque aux environs de 1903, celui de M. Combes en 1904, de M. Waldeck-Rousseau en 1901, celui de Ferry en 1886, celui de Salvandy en 1847, et de Villemain en 1844, celui de l'inventeur même du monopole universitaire, Napoléon.

b) Nous repoussons cette prétention au nom de la chronologie, de la physiologie, de la politique et de l'histoire. La famille est antérieure à l'Etat ; c'est de la famille que l'enfant dérive ; tout bon gouvernement doit tirer la vie nationale de l'intensité et du perfectionnement de la vie familiale. L'histoire montre que l'Etatisme à l'école est une répression vers une conception païenne du pouvoir ; et qu'en fait, chez nous, dans cet antagonisme entre la liberté d'enseigner et l'Etat maître de l'enseignement, il s'agit autant de savoir si l'Etat démolira notre religion nationale au profit de sa religion à lui ou de son irrégion.

3. — Pour mieux illustrer les méfaits de l'Etatisme à l'école, il n'y a qu'à ouvrir l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle.

a) La Révolution commence par détruire toute l'organisation scolaire de l'ancien régime, par haine politique et religieuse.

Elle met à la place des plans sur le papier, nombreux et inefficaces, des lois multiples et diverses, des écoles sans cohérence et sans élèves.

Le fait de cette grève scolaire est constaté par les ministres du Directoire, par le fameux Grégoire, établie par les pièces d'archives les plus irréfutables : rapports des directeurs, des préfets, des enquêteurs de l'an IX. Les écoles centrales de la République ne sont pas plus florissantes que les écoles primaires.

b) Napoléon, génie réaliste, donne la religion pour base à l'école. Il l'écrit et il le dit. Les écoles congréganistes se remplissent, les lycées nationaux aussi. Mais, dans ces der-

niers, la loi et les mœurs laissent à désirer. Et on s'en plaint.

Quelle est la raison de ce fait général ? Une survivance de l'incroyance du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Oui, mais il faut ajouter que, pour combattre cette incroyance, il aurait fallu un clergé nombreux, libre d'agir, et des professeurs de lycées religieux. Tout cela manqua.

c) Sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, le monopole napoléonien subsista. Malgré les efforts de Mgr de Frayssinous, ministre de l'Instruction publique sous Charles X, les lycées de l'Etat furent appelés par Lamennais « des écoles d'athéisme et les vestibules de l'enfer ». Malgré les promesses faites dans la Charte de 1830, Louis-Philippe ne sut accorder que la liberté de l'enseignement primaire en 1833 et refusa la liberté de l'enseignement secondaire.

d) La Seconde République et l'Empire nous donnèrent la liberté refusée par la monarchie de Juillet. La loi de 1850 est le fruit des campagnes ardentes menées sous le régime précédent, des craintes que le socialisme déchainé avait jetées en 48, dans le cœur des bourgeois, des désirs qu'avait Louis Bonaparte de gagner à lui les catholiques.

Cependant, il y eut des accès timides d'Etatisme sous le règne de Napoléon III, et la liberté de l'enseignement supérieur fut refusée en 1868 et 1869.

e) La troisième République, quand elle était encore conservatrice, nous donna la liberté de l'enseignement supérieur, en 1875.

Dès qu'elle devint jacobine, elle s'acharna à démolir la loi de 1875 et celle de 1850. C'a été le grand effort des républicains de gauche de laïciser l'école. Les décrets de 1880, les lois scolaires de 1882 et 1886, celles de 1901 et de 1904, sont dans toutes les mémoires. Aucune lutte ne fut plus méthodique et plus acharnée, plus néfaste.

f) En résumé, l'Etatisme à l'école nous a valu les destructions révolutionnaires de jadis et les destructions laïques de ces dernières années ; et en outre, une multitude de règlements incohérents qui n'ont pas même organisé l'instruction qu'il nous faudrait. Plus l'Etat s'est engagé à fond dans la question scolaire, plus il a tyrannisé les consciences, sans profit vrai pour le savoir. Les hommes compétents ont fait aux programmes scolaires autant de critiques que les hommes de liberté en ont fait aux lois scolaires.

4. — Que conclure ?

Les lois de 1886, 1901, 1904 existent. On les déclare volontiers intangibles. Dans les esprits les plus ouverts à l'expérience, la guerre a amené des clartés bienfaisantes. La Chambre nouvelle contient beaucoup de députés nouveaux et de nombreux catholiques. La situation est donc meilleure qu'en 1914.

De deux choses l'une : ou la majorité nouvelle biffera les lois iniques, ou elle hésitera. Si elle hésite, il faut recommencer les grandes manœuvres qui nous valurent jadis la conquête de la liberté d'enseignement. Dans un Etat hostile à la religion, la liberté de l'école nous est indispensable.

Les amis de la famille doivent être les premiers dans cette lutte nécessaire. Les droits, les devoirs, les bienfaits de la famille chrétienne sont liés à l'existence des écoles chrétiennes.

Mgr Baudrillart, qui présidait la réunion, dans une mise au point admirablement présentée, fit ressortir que l'ingérence de l'Etat dans l'éducation de la jeunesse, n'était pas tant un attentat contre la liberté des parents qu'une question religieuse. « La liberté de l'enseignement est pour les catholiques un instrument de reconquête des âmes à la vérité, et c'est là pourquoi l'Etat non chrétien lui dispute cette liberté ».

## Le Sens Social

C'était dans une petite librairie de quartier. Des gens achetaient des brochures, des journaux, des cartes postales.

Entre une jeune fille de 16 à 18 ans. Elle demande une revue « pour apprendre à danser. »

La marchande lui présente un fascicule sur la couverture duquel on aperçoit seulement — ô signe des temps! — les pas des danseurs. Ces gens n'ont plus de tête, ils n'ont plus que des pieds!

La jeune fille regarde, fait la moue, et demande s'il n'y a pas autre chose?

— « Mais c'est ce qu'il y a de plus nouveau, reprend la vendeuse persuasive. Voyez, ce sont les figures du *Tango*, du *Fox-Trott*... »

— « Justement, Madame. Mais aujourd'hui on ne danse plus le tango! »

Et la jeune fille s'en est allée, laissant la marchande ébahie.

Eh bien, cette passante inconnue m'a singulièrement fait plaisir, car j'ai été témoin de la petite scène. Elle n'avait pas l'air du tout de se poser en censeur, et je crois bien, à son accent, qu'en demandant sa revue « pour apprendre à danser », elle avait le désir le plus juvénile d'étudier les pas compliqués et de danser de tout son cœur et de toutes ses forces.

Seulement, elle était une *disciplinée*. Elle avait dû entendre en chaire la lettre de son évêque. Elle voulait bien s'amuser, mais s'amuser honnêtement et chrétiennement.

Elle était la preuve de cette influence, à la fois salutaire et immense, que renferme en elle toute parole épiscopale sur les âmes de bonne volonté.

Et voici qu'à son tour, tant le bien porte en soi de logique et de fécondité, la jeune fille exerçait sans pose son *devoir d'acheteuse*. Elle aurait pu se borner à quelque défaite timide : « Cette revue je l'ai déjà », ou bien : « C'est trop cher... » Non elle allait jusqu'au bout dans sa déclaration : du moment que le tango était défendu, il ne devait plus se danser, *il ne se dansait plus*.

Soyez sûr que la leçon, ponctuée par le refus de l'achat du numéro, a dû porter sur la vendeuse. Elle aura certainement cherché, pour la mettre en devanture, une revue qui contint autre chose que le tango ou le fox-trott.

En petit, cette jeune fille inconnue faisait le même geste chrétien et moralisateur que toutes les femmes qui, groupées autour de l'*action sociale de la femme*, demandent en ce moment aux magasins de ne vendre aucun modèle qui blesse la morale, d'abolir l'usage du décolleté déplacé, de supprimer dans les toilettes tout ce qui sent le débraillé et le vulgaire.

Nous ne nous rendons pas assez compte de la force que nous possédons ainsi, à la fois par l'exemple et par l'achat, pour influencer sur la Société et sur le commerce. C'est vraiment un comble que le ton dans la mode des femmes du monde soit donné par les filles du demi-monde!

En cela, il nous manque encore un certain sens social pour comprendre la répercussion extérieure de tous nos actes et ce que je pourrais appeler l'*interdépendance* des hommes même dans les choses en apparence indifférentes. « Avoir le sens social, disait jadis au Congrès de Besançon M. Georges Goyau, c'est être pénétré de cette réflexion que les actes dont on est l'auteur auront une répercussion sur d'autres existences; et c'est mortifier, au profit du bien d'autrui et sous l'impression du souvenir d'autrui l'absolutisme de la volonté individuelle. Le sens social est une mortifica-

tion; l'aptitude à cette mortification est une vertu qui s'acquiert et qui se cultive. Une fois épanouie, elle devient comme une sorte d'instinct qui accoutume le chrétien, d'abord à chercher et à trouver, puis à trouver sans même les chercher, au fur et à mesure des incidents journaliers, les humbles moyens de collaborer à l'avènement du règne de Dieu. »

HENRY REVERDY.

## DOCUMENTATION

### LA R. P. S. COMMUNALE

Les quelques renseignements et documents qui suivent pourront servir à celles qui, répondant à l'invitation du *Petit Echo de Mars*, voudraient s'occuper dans leurs communes de cette question si importante.

a) Le Secrétariat social de Vendée » a publié sur ce sujet quelques brochures très utiles :

LA R. P. SCOLAIRE. — Moyens pratiques d'application par les conseils municipaux. — Prix : 0 fr. 15 l'exemplaire.

POUR LA R. P. S. COMMUNALE. — Moyens de résoudre certaines difficultés d'application. — Prix : 0 fr. 10 l'exemplaire.

OU EN EST LA QUESTION DE LA R. P. S. COMMUNALE? — Prix : 0 fr. 25 l'exemplaire.

S'adresser au « Secrétariat Social de Vendée », 7, rue Maréchal-Pétain, La Roche-sur-Yon.

b) Dans son numéro de novembre 1919, l'Union des Associations catholiques de chefs de famille » a inséré dans son bulletin « Ecole et Famille » un excellent tract. — S'adresser 14 bis, rue d'Assas, Paris.

Un autre, édité en 1914, par l'« Action Populaire de Reims » (actuellement 51, rue Saint-Didier, Paris), est épuisé, mais sera bientôt réédité.

c) Voici un modèle de *Pétition*, destinée aux maires et conseillers municipaux, pour demander l'application de la R. P. Scolaire. Il nous a été communiqué par le Secrétariat Social de Vendée », et a été utilisé souvent avec succès. Il suffira de quelques retouches pour le rendre utilisable partout.

### PÉTITION

A Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de...

Messieurs,

Les soussignés ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La législation en vigueur reconnaît aux pères, tuteurs, etc., le droit de choisir l'école primaire où ils veulent faire instruire leurs enfants. — D'autre part, payant l'impôt comme tous autres, ceux qui font instruire leurs enfants dans les écoles privées voient leur contribution employée à l'entretien des écoles publiques. Il suit de là que, payant l'entretien des écoles dont ils usent, payant aussi celui des écoles dont ils n'usent pas, ils payent deux fois. Dans notre commune, c'est le cas de la plupart des catholiques.

On ne peut méconnaître que cette situation légale consacre au détriment des catholiques, une évidente dérogation au principe de l'égalité devant l'impôt, fondement de notre droit administratif.

Si le redressement de cette pénible inégalité ne peut être attendu que du Parlement, il est du moins au pouvoir des communes d'en atténuer, dans une certaine mesure, l'incontestable injustice.

C'est ainsi que les Conseils municipaux de nombreuses villes de France inscrivent à leur budget annuel, au titre des « Dépenses ordinaires facultatives », un crédit pour « secours en nature aux élèves indigents fréquentant les écoles privées aussi bien que les écoles publiques », et affirment ainsi leur intention :

1° De ne faire, dans la répartition des sommes affectées au soulagement de l'indigence et provenant de tous les contribuables, aucune distinction entre les indigents, à raison de l'école, à laquelle, en vertu de leur droit légal, ils donnent la préférence ;

2° De montrer que les divisions politiques ou religieuses n'ont et ne doivent avoir aucune répercussion sur l'emploi des deniers communaux et que les conseillers, au lendemain de leur élection, entendent être dans l'accomplissement de leur mandat, les mandataires de tous, et non de ceux-là seuls qui les ont élus.

La parfaite régularité de ces allocations est du reste indiscutable, et les préfets ne peuvent qu'approuver les crédits en question. D'ailleurs, le Conseil d'Etat, en plusieurs arrêts, et M. le Président du Conseil des Ministres, par une déclaration formelle à la Chambre des Députés (Séance du 24 novembre 1909) en ont reconnu l'absolue légalité.

En conséquence, nous avons l'honneur de prier le Conseil municipal de... de vouloir bien, soit inscrire au budget de la commune, dès la présente session de... pour « Secours en nature et fournitures scolaires aux élèves indigents fréquentant les écoles privées », un crédit spécial, égal à celui que la commune alloue annuellement à la Caisse des écoles publiques, — soit porter au budget un *crédit global destiné à tous les écoliers indigents*, sous la rubrique suivante : « Secours en nature aux élèves indigents fréquentant les écoles publiques et privées. »

A..... le.....  
(SIGNATURES.)

Un exemplaire de la pétition peut être adressé, non seulement au maire, mais encore à chacun des conseillers municipaux.

**SACRÉ-CŒUR** Pour tout ce qui concerne la dévotion au Sacré-Cœur, livres, tracts, dipeaux, émaux, médailles, images artistiques et récompenses pour enfants, etc. S'adresser à M<sup>lle</sup> Dehin, 8, rue Notre-Dame, Montmorency (S. & O.) Catalogue envoyé gratis.

## SEUGNOT

Confiseur Chocolatier

Fournisseur de la L.P.D.F.

Spécialité de Boîtes garnies pour Baptêmes

Dragées et Chocolat

Chocolat en tablettes, Déjeuners, Croquettes

Cacao, Thés, Cafés

28, Rue du Bac, Paris

Tél. : Saxe 29-71

**Floréine**  
CRÈME DE BEAUTÉ  
Rend la PEAU DOUCE, FRAICHE, PARFUMÉE

MAISON SPÉCIALEMENT RECOMMANDÉE

HUILES  
D'OLIVE  
PURES

C. H. DRAGON-NOIREL

Aix-en-Provence

Envoi du Prix-Courant sur demande

5 % aux Membres de la L. P. D. F.

Le Gérant : H. DIEVAL

Imp. DIEVAL, 57, rue de Seine, Paris.